

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 juillet 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 15 juillet 2015, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de la Nouvelle-Zélande, le Conseil de sécurité tiendra, le 30 juillet 2015, un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité ».

Pour orienter ce débat, la Nouvelle-Zélande a élaboré le document de réflexion ci-joint (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande
(Signé) Gerard van **Bohemen**



**Annexe à la lettre datée du 15 juillet 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Document de réflexion pour le débat public du Conseil de sécurité
sur le thème « Les petits États insulaires en développement
face aux menaces contre la paix et la sécurité »**

1. Introduction

Les petits États insulaires en développement font face à divers problèmes de paix et de sécurité, qui vont des conflits armés classiques de la criminalité et de la piraterie transnationales, de l'exploitation illégale des ressources naturelles, des changements et des catastrophes climatiques, aux inégalités de développement. S'ajoutant aux facteurs de vulnérabilité d'ordre général qui pèsent souvent sur les populations de ces États, ces problèmes peuvent avoir un effet disproportionné sur leur stabilité, alimenter les conflits régionaux et, en fin de compte, nuire à la paix et à la sécurité internationales.

Le 30 juillet 2015, la Nouvelle-Zélande organisera au Conseil de sécurité un débat public sur les menaces contre la paix et la sécurité auxquelles font face les petits États insulaires en développement, qui pourront ainsi exposer concrètement leurs problèmes et leur vulnérabilité à cet égard, bien que plusieurs de ces questions aient déjà été présentées au Conseil.

2. Aperçu

Selon l'Organisation des Nations Unies, les petits États insulaires en développement comprennent 52 pays et territoires – représentant plus de 50 millions d'habitants – dont 37 États Membres, soit un cinquième de l'ensemble des Membres de l'Organisation. Ces États font face à diverses difficultés en matière de sécurité et de développement durable. Leur vulnérabilité est exacerbée par leur petite taille, leur isolement, la faible diversité de leurs ressources, de leur économie et de leurs exportations, et leur exposition aux phénomènes environnementaux mondiaux préoccupants.

Dans le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue en 2014 au Samoa, les États Membres ont :

- Réaffirmé l'importance des questions de paix et de sécurité pour les petits États insulaires en développement;
- Noté le caractère central de la montée du niveau des mers et autres conséquences préjudiciables des changements climatiques, qui figurent parmi les plus graves menaces pesant sur la survie et la viabilité de beaucoup de ces États;
- Pris note des effets négatifs que les conflits, la violence, la traite d'êtres humains, le trafic de drogues, la cybercriminalité et la criminalité transnationale organisée peuvent avoir sur ces États, et les ont soutenus dans ce qu'ils font pour résoudre ces problèmes;

- Noté les obstacles qui empêchent ces petits États de répondre efficacement aux crises multiples, faute de ressources et de capacités suffisantes;
- Pris note de la nécessité d'améliorer de toute urgence la coopération et l'action internationales dans le but de remédier à la vulnérabilité propre aux petits États insulaires en développement.

Le débat prévu permettra au Conseil de sécurité d'examiner ces problèmes concrets et d'étudier les moyens qui s'offrent au système des Nations Unies pour y répondre au mieux.

3. Questions de paix et de sécurité concernant les petits États insulaires en développement

Durant le débat public, les participants seront invités à réfléchir aux conséquences des problèmes suivants.

Criminalité et piraterie transnationales

La criminalité organisée et la piraterie transnationales sont des problèmes majeurs pour de nombreux petits États insulaires en développement. Étant donné leur taille et leurs capacités restreintes, ces États ont beaucoup de mal à assurer une surveillance efficace de leur zone économique exclusive (ZEE), souvent étendue, et sont plus exposés aux problèmes causés par les réseaux criminels que des pays plus grands et plus développés. Certains servent de pays de transit pour le trafic de drogues, d'êtres humains et d'armes légères et de petit calibre, ce qui a souvent des conséquences graves pour la population locale.

Exploitation illégale des ressources naturelles, notamment la pêche illégale, non déclarée et non réglementée

L'exploitation illégale des ressources naturelles, qui nuit aux perspectives de développement économique durable et contribue à l'insécurité et à l'instabilité, est aussi une préoccupation des petits États insulaires en développement. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée, notamment, réduit la viabilité des ressources halieutiques, ce qui compromet la sécurité alimentaire et le bon fonctionnement de l'économie (en particulier l'économie bleue). Plusieurs de ces États, notamment dans le Pacifique, sont particulièrement vulnérables aux effets de ces activités illégales, car la pêche occupe une place importante dans leur économie et leurs moyens de subsistance. Étant donné leur vaste zone économique exclusive qui échappe au contrôle de la police, leur isolement relatif et la grande valeur de leurs ressources halieutiques, ces États constituent souvent des cibles de choix pour les activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Changements climatiques et catastrophes naturelles

Dans de nombreux petits États insulaires en développement, l'économie repose sur un type de ressources bien spécifique, ce qui les rend tout particulièrement vulnérables aux effets des changements et des catastrophes climatiques. Les changements climatiques contribuent à exacerber les risques, aggravant les problèmes relatifs à la sécurité et au développement. Avec le temps, ils contribueront à alimenter la lutte pour des ressources rares et donc le risque de conflit armé. S'attaquer aux changements climatiques ne suffira pas, en soi, à

éliminer tous les problèmes que rencontrent les petits États insulaires en développement, mais si rien n'est fait, leur avenir sera sans aucun doute encore plus incertain.

Développement

Le développement, la paix et la sécurité sont intrinsèquement liés, car les inégalités sont une source majeure de conflits et une société profitant à tous est la condition du développement. Les petits États insulaires en développement ont une vulnérabilité particulière qui entrave leur développement. Leur petite taille, leurs ressources limitées, l'éparpillement de leur territoire et la distance qui les sépare des marchés constituent des handicaps sur le plan économique et les empêchent de réaliser des économies d'échelle. Leur contexte économique particulier contribue également à limiter leurs capacités d'obtenir les fonds dont ils ont besoin pour financer leur développement auprès de sources nationales et internationales compétitives.

Autres problèmes

Bien que les petits États insulaires en développement rencontrent souvent des difficultés sur les plans de la paix et de la sécurité, ce sont des domaines où plusieurs d'entre eux ont cherché à apporter une contribution au niveau international, notamment en jouant le rôle de médiateur ou en participant aux opérations de maintien et de consolidation de la paix. On pourrait envisager des mesures concrètes visant à faciliter ces contributions.

Les obligations qui découlent des résolutions et des décisions du Conseil de sécurité peuvent aussi avoir une incidence disproportionnée sur les petits États insulaires en développement. La mise en œuvre de nouvelles obligations juridiques internationales peut être une entreprise relativement complexe et gourmande en ressources pour tous les États Membres des Nations Unies, mais elle fait peser une charge encore plus lourde sur les petits États insulaires en développement étant donné leurs ressources limitées et leurs autres objectifs prioritaires. Même une fois que les cadres sont en place, l'application des sanctions ou le respect des obligations en matière de lutte contre le terrorisme ou de non-prolifération (par exemple l'investigation des violations potentielles ou les poursuites) peuvent présenter d'autres difficultés majeures pour ces petits États et exerce une ponction disproportionnée sur leurs ressources.

4. Effet sur la paix et la sécurité internationales

Les difficultés et la vulnérabilité ne nuisent pas seulement à la paix et à la sécurité des petits États insulaires en développement (qui sont surreprésentés parmi les pays menacés par la fragilité et l'instabilité), elles peuvent aussi avoir une incidence sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Plusieurs fois au cours des dernières décennies, des conflits dans de petits États insulaires en développement ont menacé la sécurité régionale. De plus, bien que ces États subissent les effets de ces problèmes de façon disproportionnée, c'est le monde entier qui en est à l'origine.

Dans un système fondé sur des règles internationales, toutes les composantes du système doivent être soutenues. Les grands pays et les organisations et systèmes multilatéraux ne peuvent pas continuer à imposer aux petits États insulaires en

développement les mêmes exigences qu'aux autres et s'attendre à ce qu'ils honorent leurs obligations sans une aide.

D'autre part, les petits États insulaires en développement sont sous-représentés au Conseil de sécurité, puisqu'ils ne représentent que 6 des 125 États élus au Conseil ces 25 dernières années.

5. Le rôle du Conseil de sécurité

Pour lutter contre ces menaces et ces problèmes, les pays de la région et du reste du monde devront prendre ensemble des mesures sur plusieurs fronts. Pour prévenir les futurs conflits et maintenir la paix et la sécurité internationales, il sera important de comprendre comment le système des Nations Unies en général, et le Conseil de sécurité en particulier, peuvent aider les petits États insulaires en développement à écarter ces menaces. Le Conseil pourrait réfléchir à la façon dont ces petits États peuvent obtenir le soutien dont ils ont besoin pour atténuer ces menaces et les risques de conflit qui y sont associés.

Avec ce débat public, les petits États insulaires en développement auront une occasion de s'exprimer sur les principales difficultés qu'ils rencontrent sur les plans de la paix et de la sécurité et d'échanger des idées sur les moyens d'y répondre efficacement avec les membres du Conseil et d'autres États Membres. Les participants sont encouragés à se concentrer sur des mesures pratiques qui pourraient aider les petits États à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent en matière de paix et de sécurité et à assumer pleinement leur rôle de membres actifs de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité entendra un exposé du Secrétaire général, suivi de représentants des petits États insulaires en développement, notamment le Premier Ministre du Samoa, Tuilaepa Sailele Malielegaoi, le Premier Ministre de la Jamaïque, Portia Simpson-Miller, et le Ministre des finances des Seychelles, Jean-Paul Adams, et débattrà des difficultés que rencontrent les petits États insulaires en développement de différentes régions sur la voie de la paix et de la sécurité.

À l'issue du débat, la Nouvelle-Zélande, qui préside le Conseil, sera chargée de publier un document officiel résumant les idées et les propositions formulées durant le débat, et le fera distribuer à tous les États Membres avant le terme de son mandat.

Les États Membres sont invités à participer au débat public et à faire parvenir leurs propositions écrites (2 à 3 idées ou propositions) à la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande avant le 30 juillet à 11 heures, à l'adresse suivante : nzpmun@gmail.com, avec copie à nicola.hill@mfat.govt.nz.